Fiche technique produit

Point de décharge pour charge électrostatique, avec câble de mise à la terre

FR | 2026-11-12

Référence : DSWL91504

Point de décharge avec câble de mise à la terre, où les personnes évacuent de manière ciblée leur charge électrostatique, par exemple en entrant dans une zone de protection ESD. Le câble relie le point à la terre.

Description

Le point de décharge donne aux personnes un endroit fixe où se décharger avant de travailler.

Celui qui entre dans une zone de protection ESD apporte souvent de la charge, par exemple en marchant sur un sol ordinaire. Au point de décharge, la personne élimine cette charge par contact avant de toucher des pièces sensibles.

Le point se raccorde avec le câble de mise à la terre fourni. Les données du catalogue n'indiquent ni le mode de montage ni les dimensions ; nous les clarifions dans le devis.

Domaines d'application typiques

• Entrées de zones de protection ESD

• Portes de salles blanches et de laboratoires

• Zones de stockage de marchandises sensibles

• Zones où les personnes travaillent sans bracelet

À quoi veiller lors du choix

• Emplacement de montage : choisissez un endroit que chacun touche en entrant.

• Mise à la terre : prévoyez le raccordement à un point de mise à la terre contrôlé.

• Signalisation : rendez le point visible avec un panneau d'information.

• Complément : combinez avec des chaussures ESD et un sol ESD.

Caractéristiques techniques

Référence	DSWL91504
Référence	sur demande, devis avec prix et unité d'emballage

Remarques d'utilisation

Le point de décharge complète la mise à la terre de la personne, mais ne remplace ni bracelet ni chaussures ESD au poste de travail. Contrôlez régulièrement la mise à la terre du point.

Questions fréquentes

À associer : Accessoires de mise à la terre ESD · Tous les articles ESD · Notions de base de l'ESD

Voir la fiche technique (page web, allemand)

Variantes

Article / version	Référence
Standard	DSWL91504

Établie à partir des informations produit. Cette fiche ne remplace pas un certificat d’essai. Les documents originaux font foi.